

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 06/2021

SEANCE DU 7 MARS 2021

Conseillers en exercice : 11
Conseillers présents : 10
Conseillers afférents : 10

L'an deux mil vingt et un et le sept mars à 09 heures et 45 minutes,
le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la
Présidence de M. Mathieu CECCALDI, Maire.

Date de convocation
1^{er} mars 2021
Date d'affichage
6 mars 2021

Présents : M. Ceccaldi, A. Versini, J.C. Di scala, E. Sciocca,
J.L. Charrol, Mmes, S. Leca, C. Alessandri, A. Pompéani,
Procurations : L. Sagnet à S. Leca, D. Annon à C. Alessandri.
Absent : J.M. Versini.

Secrétaire de séance : J.C. Discala

Objet : Création site internet et achat de matériel informatique.

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération n° 50/20 en date du 27 novembre 2020 concernant la création d'un site internet communal. Le plan de financement avait été arrêté avec l'aide de la Collectivité de Corse, mais dans son règlement d'aides pour ce genre d'opération n'est plus pris en compte, par conséquent cette action doit être revue.

Afin de compléter le site internet destiné à l'information des administrés mais également à faire connaître la commune, le Maire propose du matériel supplémentaire destiné à faciliter les démarches administratives des habitants ainsi que la tenue des réunions municipales ou publiques.

Pour ce faire des devis ont été demandés. Le montant total H.T. s'élève à 7 298.10 €

Montant T.T.C. 8 079.40 €.

La commune ayant une population inférieure à 250 habitants, sollicite l'aide financière de l'Etat pour financer cette opération.

Où l'exposé de son Maire, les membres du conseil municipal décident :

** d'accepter les devis proposés

** de fixer le plan de financement suivant :

Montant H.T.	7 298.10 €
Etat (DETR) 80 %	5 838.00 €
Part communale 20 % (TVA 781.30 € + 1 460.10 €)	2 241.40 €

** Que cette opération sera inscrite au budget primitif 2021.

** Que cette action interviendra dès l'obtention de la subvention.

Cette délibération annule et remplace la n° 50-2020.

Vote : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire adjoint par délégation

A. Versini

